

Régularisation de la TICFE au titre de l'exercice clos le

SIREN	
Nom / Raison sociale	

NB : les tarifs de la taxe intérieure sur la consommation sur le gaz naturel ou accise sur le gaz naturel, sont fixés aux articles 312-1 et suivants du code sur les impositions des biens et des services.

^{**} EGCE ≡ Entreprise grande consommatrice d'énergie

**** Si total X négatif : demande de remboursement à déposer sur votre déclaration de TVA
Si total X positif : taxe à acquitter auprès de l'administration à déclarer sur votre déclaration de TVA

* les quantités sont exprimées en fraction de MWh à 3 décimales soit l'équivalent du kWh (0,001 MWh)

*** SEQE = Système d'échange de quotas d'émissions